

Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 039-200090801-20250326-D006_2025-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2025-06 SEANCE DU 26 MARS 2025

Objet : Vote du budget primitif 2025 du CIAS, du budget primitif du Foyer Logement 2025 et du budget primitif de l'EHPAD-Résidence du Moulin 2025

Nombre de membres :

En exercice : **25**

Présents : **18**

Pouvoirs : **4**

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-cinq, **le 26 mars 2025** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président.**

Délégués présents : ALONSO Philippe, BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, BRIDE Marcel, CLOSCAVET Marie Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BEVING Christophe, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : LUSSIANA Eddy à Denis MOREL, PANSERI Marianne à CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine à ETCHEGARAY Josiane, PROST Philippe à Catherine SCHAEFFER

Secrétaire de séance : CLOSCAVET Marie-Claire

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

1. Considérant l'équilibre budgétaire du budget du CIAS, du budget du Foyer Logement
2. La répartition du budget de l'EHPAD-Résidence du Moulin : Déficit global prévisionnel : 9 953,33
 - En hébergement, budget équilibré de 990 056,02
 - En dépendance, budget de 341 871,00 avec un déficit prévisionnel de - 33 475,00
 - En soins : budget de 789 521,67 avec un excédent prévisionnel de 23 521,67

DECIDE

D'ADOPTER tel qu'annexés à la présente délibération le Budget Primitif 2025 du CIAS, le budget primitif 2025 du Foyer Logement et le budget primitif de l'EHPAD-Résidence du Moulin 2025.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,
Denis MOREL

